

Motion du 25 février 2008 de Mme Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Mme Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck: «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 22 septembre 2008)

MOTION

Considérant:

- que l'activité et la gestion de la Ville de Genève font l'objet de nombreux règlements dont la plupart émanent du Conseil administratif;
- que, en absence d'un recueil systématique de ces règlements, leur accessibilité par le public est très difficile;
- que le personnel de l'administration municipale a, lui-même, des difficultés pour s'y retrouver;
- que la Ville de Genève a quarante ans de retard par rapport au Canton, qui a répertorié l'ensemble des lois et règlements du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans des classeurs faciles à mettre à jour;
- que la législation cantonale fait l'objet, depuis lors, d'un site internet permettant d'accéder à tout l'ensemble de cette législation avec une très grande facilité;
- qu'il convient que la Ville de Genève élabore un tel recueil systématique de la «législation» municipale;
- que ce travail est, semble-t-il, en cours, mais loin d'aboutir;
- qu'il convient d'engager un-e juriste temporaire se consacrant uniquement à cette tâche afin, d'une part, de répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale et, d'autre part, de les classer en fonction de leur matière;
- que, dans un second stade, il faudra examiner quels sont les domaines dont les éléments essentiels devraient faire l'objet de règlements adoptés par le Conseil municipal;
- que la répartition des compétences en matière de réglementation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, dont la suprématie relève du Conseil administratif, est surannée;
- que cette délégation de compétences accordée à l'exécutif ne correspond pas au principe démocratique en vertu duquel il appartient au pouvoir législatif d'adopter les mesures juridiques de portée générale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale;
2. les classer dans un recueil systématique, comparable à celui de l'Etat de Genève;
3. reproduire ce recueil sur le site internet de la Ville de Genève.